

La sécurité et la santé au travail, c'est l'affaire de tous. Un atout pour vous. Un atout pour l'entreprise

Premières conclusions de la quatrième enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER 2024)

Premières conclusions

La quatrième enquête européenne menée auprès d'organisations par l'EU-OSHA vise à aider les lieux de travail à gérer plus efficacement la sécurité et la santé, ainsi qu'à promouvoir la santé et le bien-être des travailleurs. Elle fournit des informations comparables entre pays, utiles à la conception et à la mise en œuvre de nouvelles politiques dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (SST).

Contexte

La quatrième enquête européenne sur les risques nouveaux et émergents (ESENER 2024) menée par l'EU-OSHA auprès d'entreprises a permis d'interroger ceux «qui sont le plus au fait de la santé et de la sécurité au sein des organisations» quant à la manière dont les risques pour la santé et la sécurité sont gérés sur leur lieu de travail, en mettant particulièrement l'accent sur les risques psychosociaux, c'est-à-dire le stress lié au travail, la violence et le harcèlement. Entre mai et octobre 2024, un total de 41 458 organisations, couvrant l'ensemble des secteurs d'activité et employant au moins cinq personnes, ont été interrogées dans les 30 pays participants: les 27 États membres de l'UE ainsi que l'Islande, la Norvège et la Suisse. Bien que le questionnaire soit largement identique à ceux d'ESENER 2014 et 2019 afin de permettre des comparaisons dans le temps, certaines mises à jour ont été introduites afin de tenir compte de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la gestion de la SST.

Élaborée avec le soutien des gouvernements et des partenaires sociaux au niveau européen, l'enquête ESENER 2024 a pour objectif d'aider les responsables des lieux de travail présents sur tout le territoire européen par la meilleure compréhension de leurs besoins en matière de soutien et d'expertise, ainsi qu'en identifiant les facteurs qui encouragent l'adoption de mesures ou qui y font obstacle. L'enquête ESENER s'est penchée de manière détaillée sur quatre domaines de la SST:

1. L'approche générale adoptée par l'organisation pour gérer la SST.
2. Le mode de gestion du domaine «émergent» des risques psychosociaux, y compris de la numérisation.
3. Les principaux facteurs qui encouragent ou entravent la gestion de la SST.

4. La façon dont la participation des travailleurs à la gestion de la SST est mise en œuvre dans la pratique.

Le présent rapport propose une première analyse des principales conclusions d'ESENER 2024. Des résultats et analyses plus détaillés seront présentés dans de prochaines publications, prévues pour 2026 et ultérieurement.

Principales conclusions

ESENER 2024 met en lumière certains changements ayant trait aux conditions sociales et économiques qui influent sur les lieux de travail européens **employant au moins cinq personnes**. Cette évolution constante engendre de nouveaux défis nécessitant la mise en œuvre de mesures afin de garantir des niveaux élevés de santé et sécurité au travail. Les résultats de 2024 montrent certains des effets de la pandémie de COVID-19 (voir tableau 1).

- Comme prévu, la part des lieux de travail de l'UE-27 déclarant que des employés travaillent régulièrement à domicile a presque doublé depuis 2019, pour atteindre 23 % en 2024, et dépasser 40 % en Finlande et aux Pays-Bas. Par secteur d'activité, les taux de télétravail les plus élevés sont observés dans l'information et la communication (53 %) et dans les domaines professionnels, techniques et scientifiques (39 %).
- Dans cette même logique, les évaluations de risques couvrent de plus en plus les lieux de travail à domicile (8 % en 2024, contre 3 % en 2019), même si ces taux restent faibles. Par secteur, les taux les plus élevés sont

également observés dans l'information et la communication (18 %).

- Moins d'un cinquième (18 %) des lieux de travail de l'UE-27 déclarent consulter leurs employés au sujet des modalités de travail à domicile, les taux les plus élevés de consultation étant observés aux Pays-Bas (37 %), en Finlande (34 %) et en Lituanie (33 %).
- Pour refléter l'utilisation croissante des technologies numériques, ESENER 2024 a actualisé ses questions relatives à la numérisation. Les évaluations de risques couvrent l'utilisation des technologies numériques dans 43 % des lieux de travail de l'UE-27, avec des taux

dépassant 60 % en Espagne et en Slovénie. Par secteur, les taux les plus élevés d'évaluations des risques portant sur les technologies numériques sont observés dans l'éducation (51 %). Parallèlement, 42 % des lieux de travail déclarent proposer des formations à l'utilisation des technologies numériques – jusqu'à 75 % à Malte – et les taux sont particulièrement élevés dans l'information et la communication (51 %), ainsi que dans le secteur financier et des assurances (51 %).

Tableau 1. Monde du travail en mutation: sélection d'indicateurs, en % d'organisations dans l'UE-27, 2024 et 2019 (lorsque disponibles)

Indicateur	Question ESENER-2024	UE-27 2024 (2019)	Pays 2024 (2019)	
Lieux de travail	Employés travaillant régulièrement à domicile	23 % (13 %)	Finlande: 45 % (17 %) Pays-Bas: 42 % (33 %) Lituanie: 36 % (15 %)	Bulgarie: 10 % (5 %) Croatie: 10 % (7 %) Portugal: 10 % (5 %)
	Évaluations des risques couvrant les lieux de travail à domicile	8 % (3 %)	Estonie: 14 % (2 %) Finlande: 13 % (4 %) Allemagne: 12 % (5 %)	Chypre: 1 % (0 %) Portugal: 2 % (1 %) Grèce: 3 % (1 %)
	Employés consultés sur les modalités de travail à domicile	18 %	Pays-Bas: 37 % Finlande: 34 % Lituanie: 33 %	Bulgarie: 6 % Chypre: 7 % Croatie: 7 %
	Utilisation des technologies numériques couverte par les évaluations de risques	43 %	Espagne: 62 % Slovénie: 60 % Malte: 59 %	France: 24 % Allemagne: 29 % Luxembourg: 30 %
Langue	Présence d'employés ayant des difficultés à comprendre la langue parlée sur le lieu de travail	10 % (8 %)	Chypre: 19 % (20 %) Suède: 17 % (19 %) Luxembourg: 17 % (17 %)	Bulgarie: 3 % (2 %) Slovaquie: 3 % (3 %) Hongrie: 4 % (3 %)
Formation	Utilisation courante des technologies numériques	42 %	Malte: 75 % Slovaquie: 63 % Irlande: 59 %	France: 24 % Autriche: 34 % Luxembourg: 36 %
	Évaluation des risques SST des lieux de travail mobiles ou externes	25 % (20 %)	Malte: 45 % (25 %) Slovénie: 35 % (28 %) Roumanie: 33 % (15 %)	Bulgarie: 14 % (12 %) Pologne: 16 % (17 %) France: 20 % (17 %)

Base: ensemble des organisations de l'UE-27, ESENER 2019 et 2024.

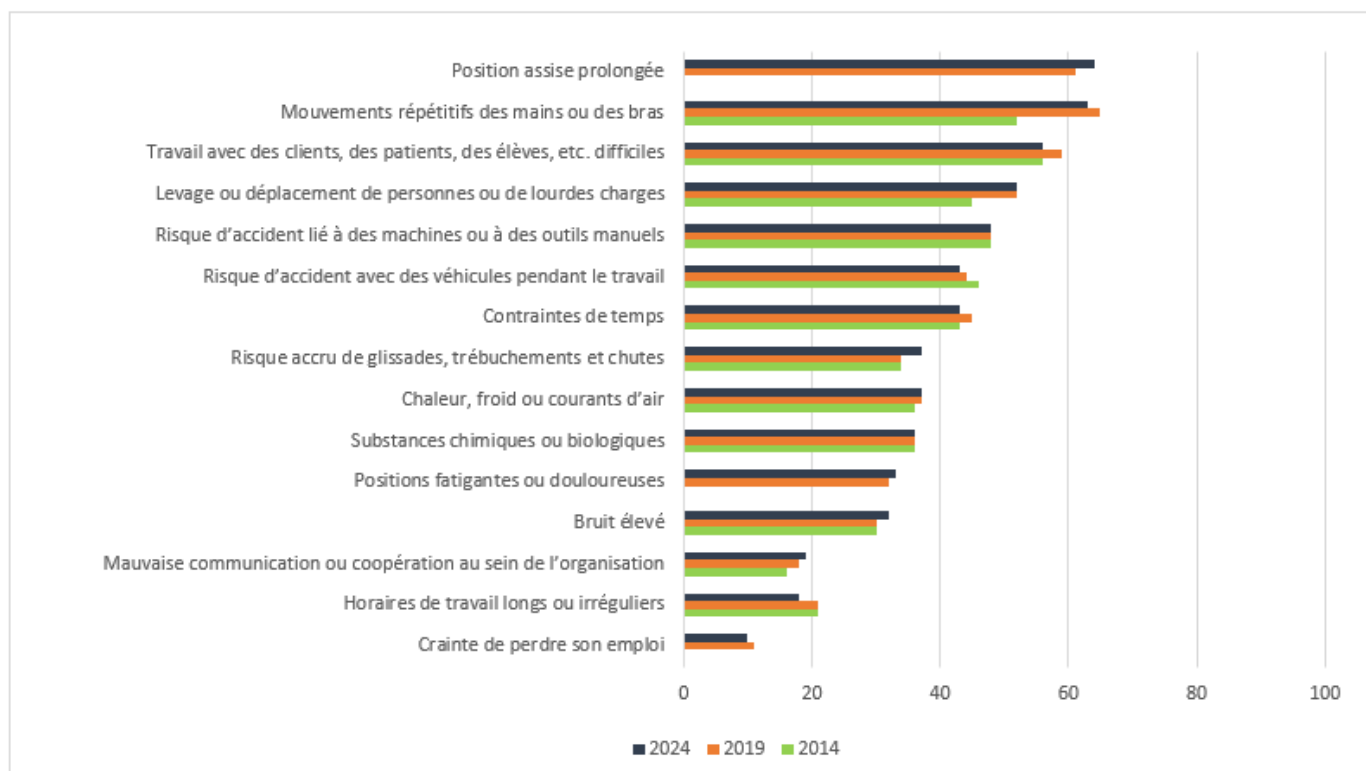
- Dans le contexte de mutations sociétales présenté au tableau 1, les facteurs de risque les plus fréquemment identifiés dans l'UE-27 sont la position assise prolongée (64 % des organisations, contre 61 % en 2019), les mouvements répétitifs des mains ou des bras (63 % des organisations, soit une légère baisse par rapport aux 65 % de 2019), la nécessité de gérer des clients, élèves ou patients difficiles (56 %, contre 59 %) ainsi que le levage ou le déplacement de personnes ou de charges lourdes (52 %, comme en 2019). Voir figure 1.
- Il existe un lien directement proportionnel avec la taille de l'organisation, puisque ce sont les organisations les plus étendues qui déclarent le plus fréquemment l'ensemble des facteurs de risque. Par secteur, comme dans les précédentes vagues d'enquête, la gestion de clients, d'élèves ou de patients difficiles est plus souvent signalée dans les secteurs liés aux services, tandis que les facteurs conduisant aux troubles musculosquelettiques (TMS) sont mentionnés de manière plus homogène dans l'ensemble des secteurs. Les exceptions concernent le levage ou le déplacement de personnes ou de charges

lourdes, moins fréquent dans les organisations du secteur financier et des assurances (27 %), ainsi que la position assise prolongée, signalée par seulement 26 % des lieux de travail des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration.

- Les principaux facteurs de risque mis en évidence ci-dessus sont également les plus fréquemment signalés dans la plupart des pays, à l'exception des contraintes de temps (déclarées par 43 % des organisations de l'UE-27), qui constituent le premier facteur de risque en Suède (64 %) et le deuxième en Finlande (71 %).
- Il est révélateur de constater que la position assise prolongée est le facteur de risque le plus fréquemment signalé dans l'UE-27 (64 % des organisations). Il a été introduit pour la première fois dans le questionnaire ESENER 2019¹ de sorte à être davantage considéré comme un facteur de risque pour la santé. Par secteur, c'est le facteur de risque le plus souvent signalé par les organisations actives dans les secteurs financier et des assurances (88 % des organisations du secteur dans l'UE-27), de l'administration publique (88 %) et de l'information et de la communication (84 %).

- Fait intéressant, seuls 3 % des organisations de l'UE-27 déclarent ne présenter aucun des facteurs de risque généraux en matière de SST énumérés. En ce qui concerne les aspects psychosociaux, un quart des organisations interrogées (25 %) déclarent n'en présenter aucun. Les taux les plus élevés d'organisations ne déclarant aucun des aspects psychosociaux énumérés dans ESENER sont observés en Italie (47 %) et en Lituanie (44 %), tandis que les plus faibles sont constatés en Finlande (12 %), à Chypre, en Belgique et en Allemagne (14 %). Si l'on envisage les organisations par taille, un lien inversement proportionnel se dessine: ces taux (d'organisations ne déclarant aucun des aspects psychosociaux énumérés) sont les plus élevés parmi les plus petites organisations. Par secteur, ces taux sont les plus élevés dans l'industrie manufacturière et l'agriculture.

Figure 1. Facteurs de risque présents dans l'organisation (% d'organisations, UE-27), 2014, 2019 et 2024



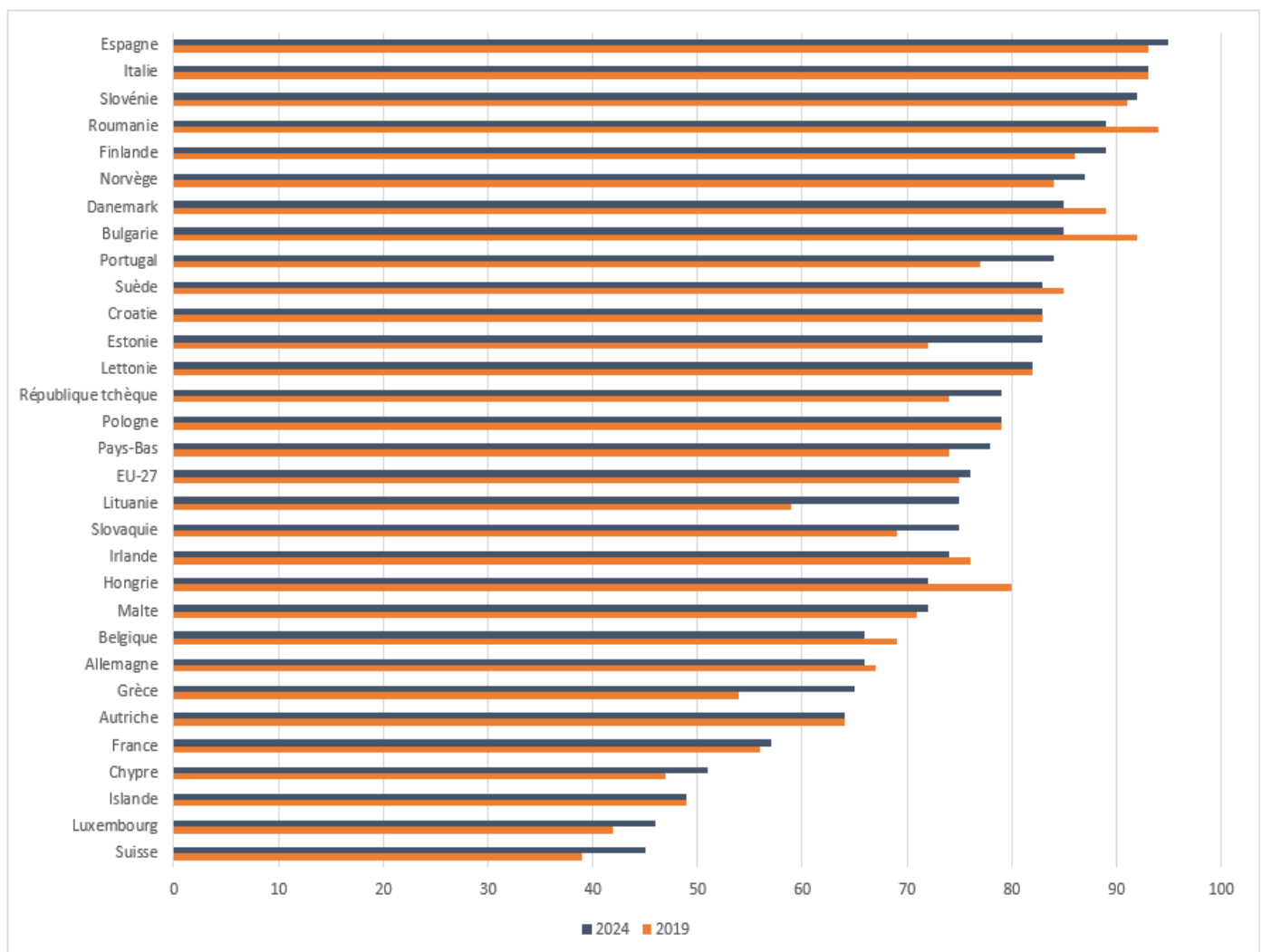
Base: ensemble des organisations de l'UE-27, ESENER 2014, 2019 et 2024.

¹ Dans l'enquête ESENER 2014, il faisait partie de la catégorie «positions fatigantes ou douloureuses, y compris la position assise prolongée».

Gestion de la SST

- Ces conclusions conduisent à la partie de l'enquête consacrée à l'**évaluation des risques**, pierre angulaire de l'approche européenne en matière de SST, telle que définie par la [directive-cadre européenne relative à la sécurité et à la santé au travail \(directive 89/391 CEE\)](#). Conformément aux conclusions des enquêtes précédentes, 76 % des organisations de l'UE-27 interrogées dans le cadre d'ESENER 2024 indiquent effectuer régulièrement des évaluations de risques. Sans surprise, une corrélation positive apparaît avec la taille de l'organisation; par pays, les valeurs varient de 95 % des organisations en Espagne, 93 % en Italie et 92 % en Slovénie, à 46 % au Luxembourg (voir figure 2).
- En examinant ces données par pays et en les comparant à celles de 2019, plusieurs États membres de l'UE-27 enregistrent une progression notable, en particulier la Lituanie, la Grèce et l'Estonie. À l'inverse, certains pays affichent une baisse du taux d'organisations réalisant régulièrement des évaluations de risques, notamment la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie.
- Comme par le passé, on observe des différences marquées quant à la part d'organisations dont les évaluations de risques sont principalement réalisées par du personnel interne. Le classement des pays évolue fortement: la Suède se situe en tête (84 % des organisations, contre 85 % en 2019), suivie du Danemark (80 %, comme en 2019). Les taux les plus faibles sont observés en Espagne (6 %, contre 10 % en 2019) et en Slovénie (7 %).
- Même si cela n'est pas indicatif de la qualité des évaluations de risques (dans certains pays, faire effectuer ces évaluations par des services de SST externes peut même relever de l'obligation légale), et en partant du principe que les personnes qui travaillent sur place sont les mieux placées pour maîtriser les risques, toutes les organisations devraient être en mesure de faire réaliser des évaluations de risques élémentaires par leur propre personnel.

Figure 2. Évaluations des risques sur le lieu de travail réalisées régulièrement, par pays (% d'organisations), 2019 et 2024



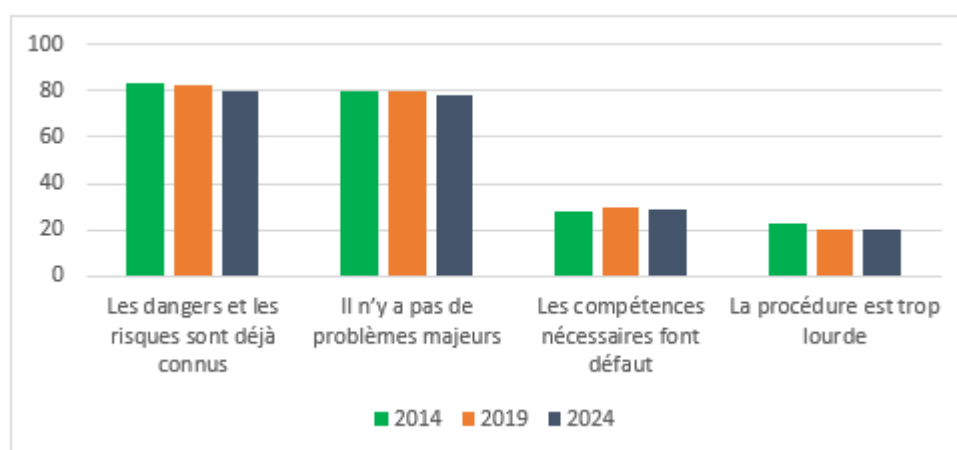
Base: ensemble des organisations, 30 pays, ESENER 2019 et 2024.

- 48 %² des organisations de l'UE-27 déclarant que des employés travaillent régulièrement à domicile indiquent les intégrer à leurs évaluations de risques. Ce chiffre est nettement en hausse par rapport au taux de 31 % enregistré en 2019 (26 % en 2014). Ces chiffres semblent traduire une prise de conscience accrue du fait que les lieux de travail à domicile constituent de véritables lieux de travail.
- Comme par le passé, les proportions restent plus élevées lorsqu'il s'agit de prendre en compte les lieux de travail situés en dehors des locaux de l'organisation (autres que le domicile): 66 % des organisations de l'UE-27 déclarant disposer de telles modalités de travail affirment les intégrer à leurs évaluations des risques (65 % en 2019). Ces proportions sont les plus élevées en Italie (80 %) et au Luxembourg (76 %) et, par secteur, dans la construction, comme attendu (82 %, contre 89 % en 2019).
- Les données relatives à l'utilisation des **services de santé et de sécurité** montrent que les médecins du travail (75 %), les généralistes orientés santé et sécurité (59 %) et les experts en prévention des accidents (52 %) sont les plus sollicités, dans des proportions très proches de celles déclarées en 2019. S'agissant des risques psychosociaux, le recours à un psychologue est déclaré par 21 % des organisations de l'UE-27 (19 % en 2019). Il existe toutefois des différences marquées selon les pays: 73 % des organisations déclarent recourir à un psychologue (interne ou externe) en Finlande, suivie de la Belgique (48 %) et du Danemark (47 %).
- Par ailleurs, comme en 2019, un peu moins des deux tiers des organisations de l'UE-27 (62 %) déclarent faire appel aux services d'un **prestataire externe** pour les assister dans leurs tâches de santé et de sécurité, les proportions les plus élevées étant observées en Slovaquie (92 %) et au Portugal (88 %). Le recours à des prestataires externes semble positivement corrélé à la taille de l'organisation, tandis que l'analyse par secteur montre qu'il est le plus fréquent dans les organisations du secteur de l'électricité (76 %).

Moteurs et obstacles

- En ce qui concerne les établissements qui ne réalisent pas régulièrement d'évaluations des risques, les principales raisons invoquées sont la «connaissance préalable des problèmes» (80 % des organisations) et l'«absence de problèmes majeurs» (78 %), comme en 2014 et en 2019 (voir figure 3). Ces conclusions concernent 24 % des organisations interrogées, mais soulèvent néanmoins la question de savoir si ces organisations – en particulier les plus petites – rencontrent réellement moins de difficultés ou si elles sont simplement moins conscientes des risques présents sur le lieu de travail. Si l'on se concentre sur les organisations de moindre envergure, il est intéressant de constater que celles-ci déclarent moins fréquemment que leurs homologues de plus grande taille que la procédure est trop lourde.

Figure 3. Raisons pour lesquelles des évaluations des risques sur le lieu de travail ne sont pas réalisées régulièrement (% d'organisations, UE-27), 2014, 2019 et 2024

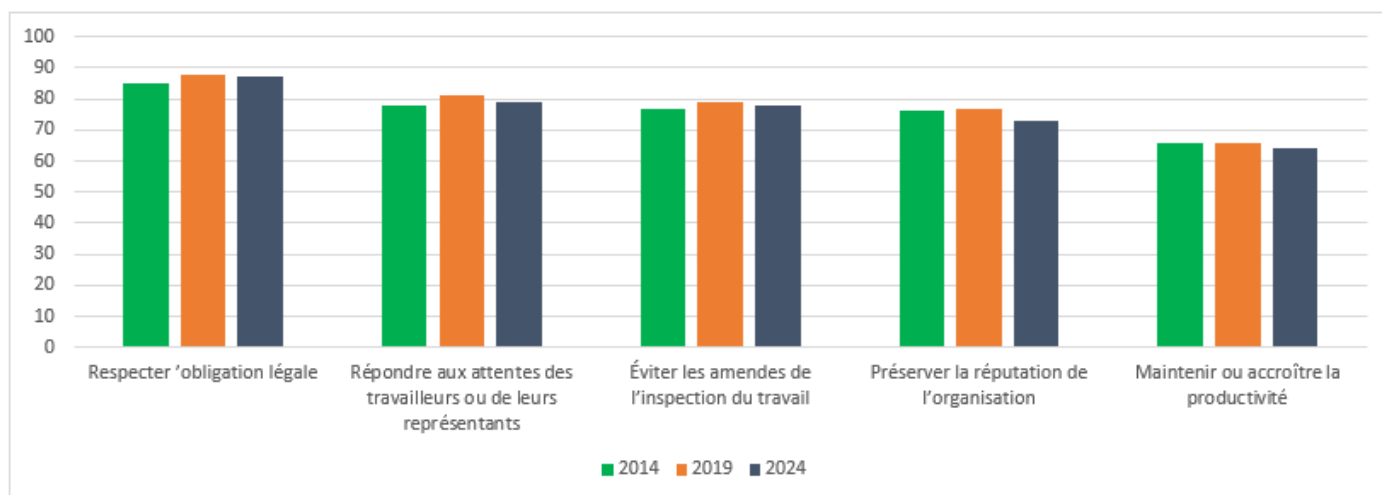


Base: organisations de l'UE-27 ne réalisant pas régulièrement d'évaluations des risques, ESNER 2014, 2019 et 2024.

² Ce pourcentage est calculé parmi les organisations qui déclarent réaliser des évaluations de risques et employer des travailleurs à domicile, contrairement aux chiffres du tableau 1, qui ont été recalculés en fonction du nombre total d'organisations, afin de garantir la comparabilité avec les autres indicateurs du tableau.

- En ce qui concerne les **raisons qui motivent les entreprises à gérer la SST**, le respect de l'obligation légale est renseigné comme motif majeur par 87 % des organisations de l'UE-27, conformément aux résultats de 2014 et de 2019 (voir figure 4). Il existe un lien directement proportionnel avec la taille de l'organisation, tandis que, selon les pays, les proportions varient de 68 % des organisations au Danemark à 97 % au Portugal et en Suède.
- Le deuxième facteur le plus important qui incite à agir en matière de SST est la «réponse aux attentes des travailleurs ou de leurs représentants», suivie de «la volonté d'éviter les amendes de l'inspection du travail». ESENER 2024 montre que quatre organisations sur cinq réalisant régulièrement des évaluations de risques dans l'UE-27 (79 %, contre 80 % en 2019) déclarent associer leurs travailleurs à la conception et à la mise en œuvre des mesures qui découlent de ces évaluations.

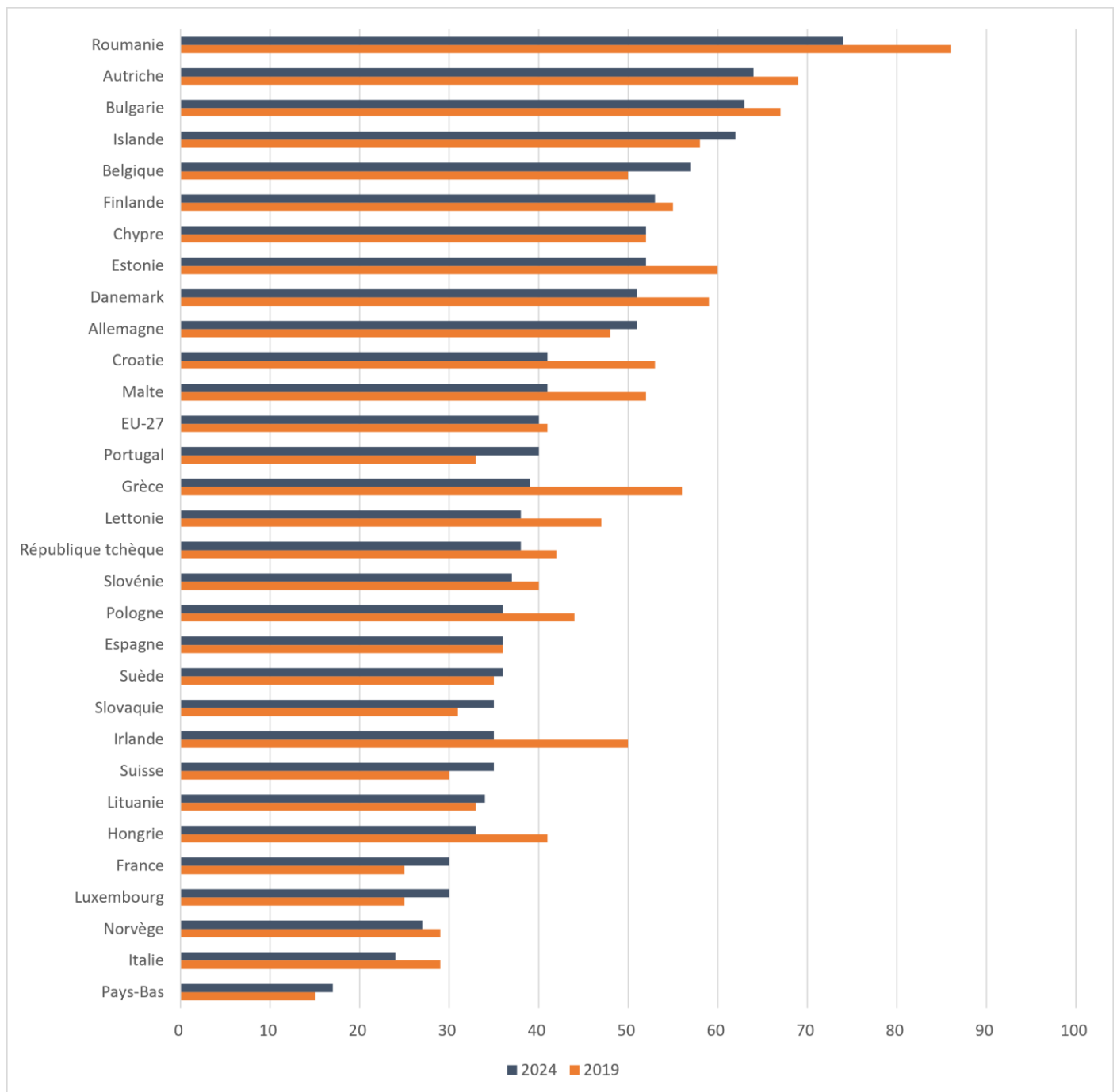
Figure 4. Principaux motifs d'action en matière de santé et de sécurité (% d'organisations, UE-27), 2014, 2019 et 2024



Base: ensemble des organisations de l'UE-27, ESENER 2014, 2019 et 2024.

- S'agissant de la question de l'**inspection du travail** et de la volonté d'éviter les amendes comme moteur de gestion de la SST, il convient de souligner la baisse continue de la part des organisations déclarant avoir reçu la visite de l'inspection du travail au cours des trois années précédant l'enquête: 40 % en 2024, contre 41 % en 2019 (et 49 % en 2014) (voir figure 5). Les diminutions les plus importantes sont observées en Grèce (de 56 % à 39 %) et en Irlande (de 50 % à 35 %).
- Certains pays enregistrent toutefois une hausse, notamment le Portugal (de 33 % à 40 %), ainsi que la France et le Luxembourg (qui passent tous deux de 25 % à 30 %). La baisse globale est constatée pour toutes les tailles d'organisations, tandis que, selon les secteurs, la situation est plus contrastée: certains enregistrent une hausse, comme l'administration publique, qui affiche un taux de 32 %, contre 23 % en 2019.

Figure 5. Visite de l'inspection du travail au cours des trois années précédant l'enquête, par pays (% d'organisations), 2019 et 2024



Base: ensemble des organisations, 30 pays, ESENER 2019 et 2024.

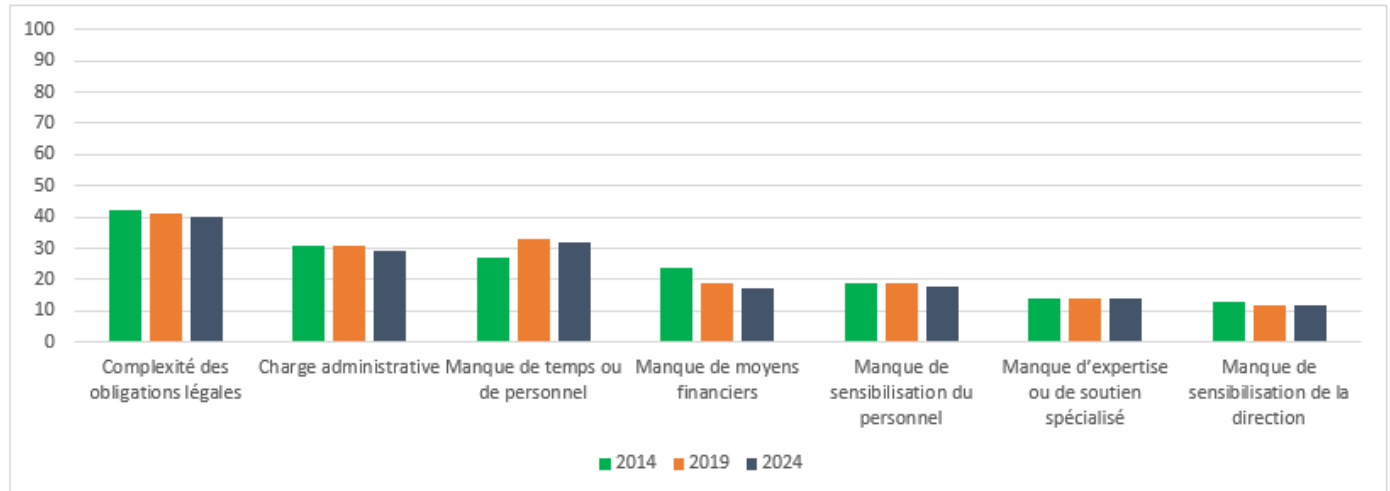
- La complexité des obligations légales continue d'être citée comme étant une **difficulté majeure entravant la gestion de la SST** par 40 % des organisations de l'UE-27, en légère baisse par rapport aux 41 % de 2019 et aux 42 % de 2014 (voir figure 6). La répartition par pays présente cependant un tableau très contrasté: les taux les plus élevés d'organisations considérant la complexité comme une difficulté majeure sont observés en Belgique (58 % des organisations) et en Italie (48 %), tandis que les plus faibles sont enregistrés en Lituanie (15 %), en Finlande (16 %), ainsi qu'en Lettonie et à Malte (17 %). Il est révélateur de

constater la diminution notable enregistrée en Grèce (de 46 % des organisations en 2019 à 28 % en 2024), en France (de 52 % à 44 %) et en Suède (de 38 % à 31 %), ce qui va dans le sens de l'interprétation suivante: la complexité n'est pas uniquement perçue par les organisations comme résultant des obligations légales en tant que telles, mais plutôt comme le reflet possible des modifications et mises à jour de la législation.

- Les parts respectives de la plupart des facteurs affichent une légère baisse, mais au fil des ans, le manque de temps ou de personnel est devenu le deuxième facteur le plus fréquemment signalé (32 % des organisations en 2024).

Ceci est particulièrement vrai pour les organisations situées en Belgique (56 %), aux Pays-Bas (42 %) et en France (41 %).

Figure 6. Principales difficultés pour traiter la santé et la sécurité (% d'organisations, UE-27), 2014, 2019 et 2024



Base: ensemble des organisations de l'UE-27, ESENER 2014, 2019 et 2024.

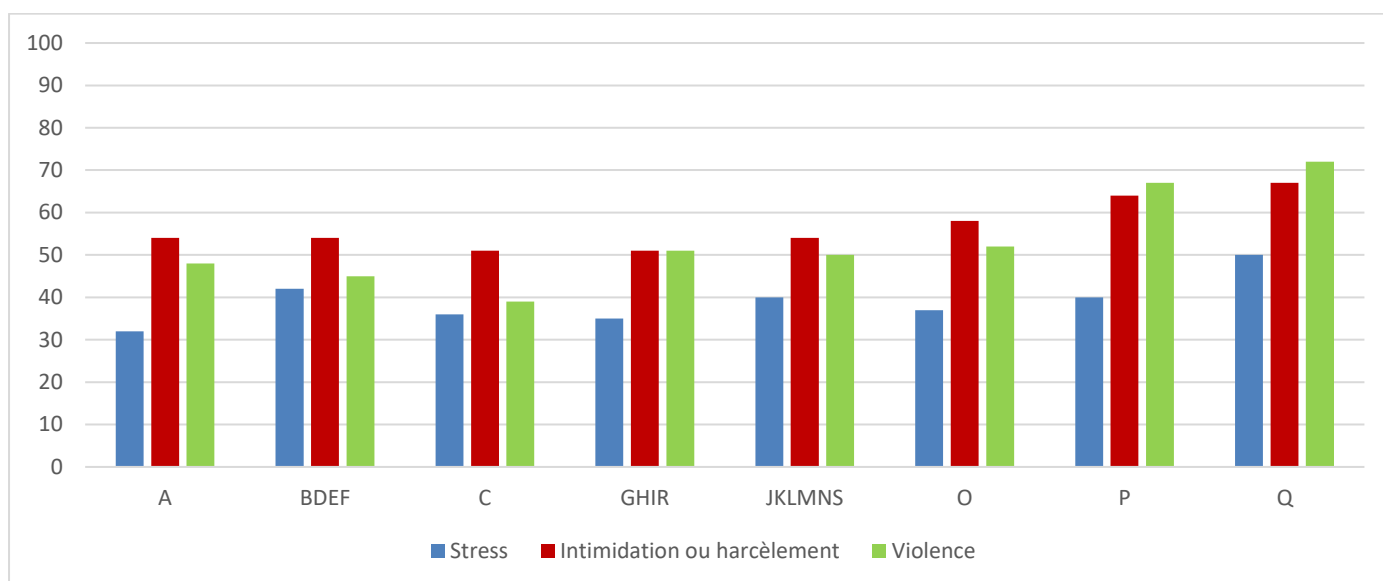
Risques nouveaux et émergents: risques psychosociaux et numérisation

- Comme indiqué ci-dessus, certains **aspects psychosociaux** sont signalés dans une part importante des organisations de l'UE-27, notamment la gestion de clients, patients ou élèves difficiles (56 %) et la contrainte de temps (43 %). Parmi les organisations de l'UE-27 déclarant être confrontées à des problèmes liés aux aspects psychosociaux, 21 % les considèrent comme plus difficiles à gérer que d'autres risques, les taux les plus élevés étant observés dans les pays nordiques, comme dans les précédentes enquêtes ESENER: Suède (38 % des organisations), Danemark (37 %), et Finlande (35 %). À l'inverse, seuls 6 % des organisations en Bulgarie et 8 % en Croatie considèrent les aspects psychosociaux comme plus difficiles à gérer que les autres risques.
- En ce qui concerne les organisations déclarant que les aspects psychosociaux sont plus difficiles à gérer que les autres risques de SST, ESENER 2024 montre que la principale difficulté réside dans la réticence à parler ouvertement de ces sujets (59 % de ce groupe d'organisations dans l'UE-27). Comme pour toutes les autres difficultés examinées (manque de sensibilisation

du personnel ou de la direction, manque d'expertise ou de soutien spécialisé), cette difficulté est signalée plus fréquemment à mesure que la taille de l'organisation augmente.

- Plus précisément, parmi les organisations déclarant devoir gérer des clients, patients ou élèves difficiles, 54 % de ceux employant 20 personnes ou plus déclarent disposer d'une procédure pour traiter d'éventuels cas de menaces, d'abus ou d'agressions commis par des clients, patients ou autres personnes extérieures (moyenne UE-27, contre 51 % en 2019). Cette proportion s'élève à 72 % dans les organisations actives dans les domaines de la santé humaine et de l'action sociale (voir figure 7).
- S'agissant des plans d'action contre le stress (39 % des organisations de 20 salariés ou plus dans l'UE-27, contre 33 % en 2019) et des procédures destinées à traiter les éventuels cas d'intimidation ou de harcèlement (55 % en 2024, contre 45 %), la hausse est constatée dans l'ensemble des groupes de secteurs d'activité.

Figure 7. Plan d'action et procédures en place contre les aspects psychosociaux, par groupe de secteurs d'activité (% d'organisations, UE-27), 2024



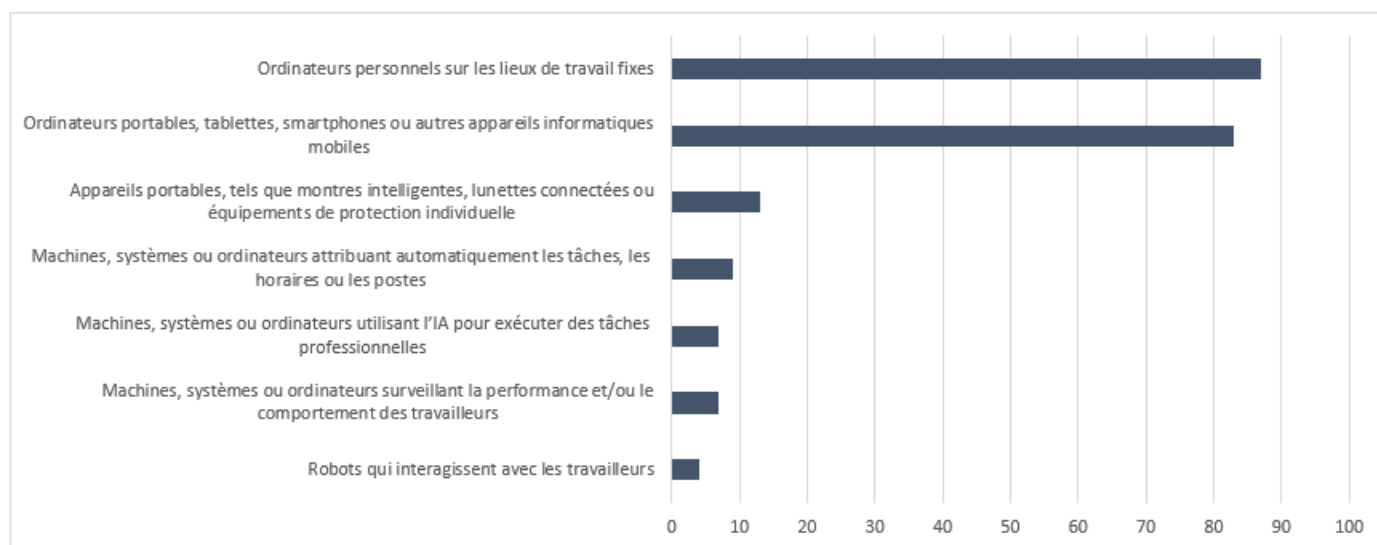
Base: ensemble des organisations de l'UE-27 employant 20 personnes ou plus, ESENER 2024. Les procédures relatives à la violence n'ont été demandées qu'aux organisations ayant déclaré être concernées par l'aspect psychosocial «devoir gérer des clients difficiles».

Sections NACE³ (rév. 2): A: agriculture, sylviculture et pêche. B, D, E, F: construction, gestion des déchets, production et distribution d'eau et d'électricité. C: industrie manufacturière. G, H, I, R: commerce, transports, hébergement/restauration et activités récréatives. J, K, L, M, N, S: information et communication, activités financières et d'assurance, activités immobilières, et activités scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien et autres activités de services. O: administration publique. P: enseignement. Q: santé humaine et action sociale.

- 64 % des organisations interrogées dans l'UE-27 réalisant des évaluations de risques déclarent disposer d'informations suffisantes pour intégrer les aspects psychosociaux à ces évaluations, contre 60 % en 2019. Comme prévu, cette proportion varie davantage selon la taille de l'organisation (elle augmente avec la taille) que selon le secteur. Les conclusions sont particulièrement contrastées selon les pays: les proportions les plus élevées proviennent des Pays-Bas (79 %), de l'Espagne (71 %), ainsi que de l'Italie et du Danemark (70 %), tandis que les plus faibles sont observées à Malte (38 %) et en Bulgarie (45 %).
- Depuis 2019, une nouvelle section consacrée à l'impact de la **numérisation** sur la santé et la sécurité des travailleurs est intégrée à l'enquête ESENER afin de mieux mesurer les changements sociétaux et économiques mentionnés ci-dessus (voir tableau 1). Comme en 2019, les types de technologies numériques déclarées varient considérablement d'une organisation à l'autre. Les ordinateurs personnels (PC) fixes (87 % des organisations interrogées) et les ordinateurs portables, tablettes, smartphones ou autres appareils mobiles (83 %, contre 77 % en 2019) sont fréquemment déclarés, quel que soit le secteur d'activité ou la taille de l'organisation.
- Sans surprise, l'utilisation des autres technologies énumérées est moins répandue, même si certains secteurs présentent des proportions nettement supérieures à la moyenne: 21 % des lieux de travail dans le secteur de l'information et de la communication déclarent utiliser des machines, systèmes ou ordinateurs reposant sur l'intelligence artificielle (IA) (moyenne UE-27: 7 %), tandis que l'utilisation de machines, systèmes ou ordinateurs surveillant les performances et/ou les comportements des travailleurs est citée par 15 % des organisations du secteur du transport et de l'entreposage (moyenne UE-27: 7 %).
- Seuls 4 % des organisations interrogées dans l'UE-27 déclarent n'utiliser aucune des technologies numériques proposées dans le questionnaire.

³ Classification statistique des activités économiques: <https://ec.europa.eu/eurostat/web/nace>

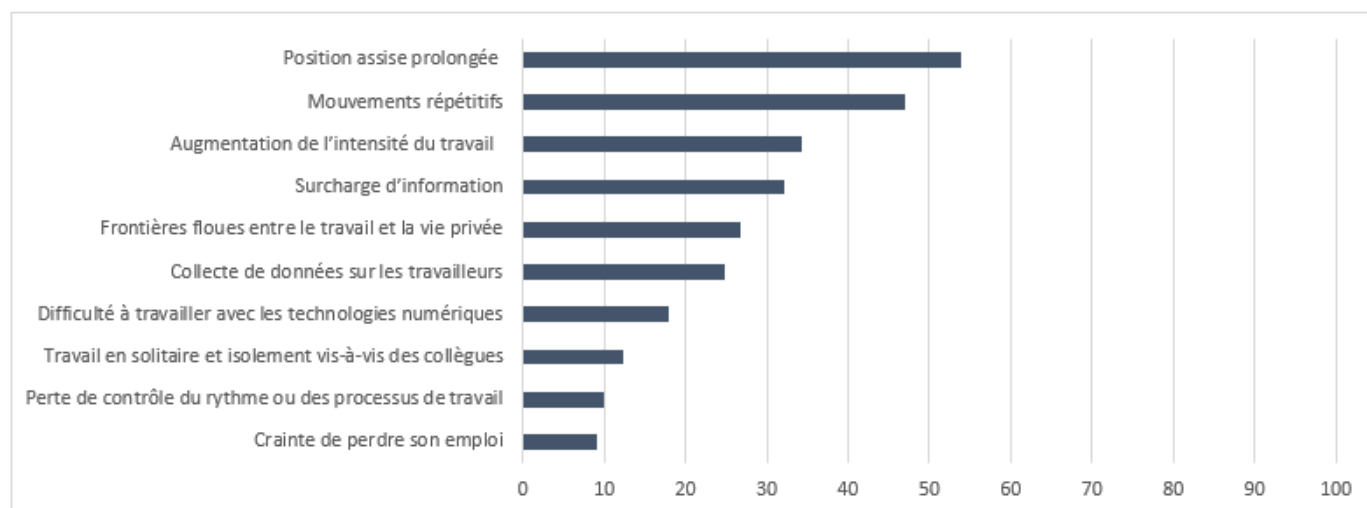
Figure 8. Technologies numériques au travail (% d'organisations, UE-27), 2024



Base: ensemble des organisations de l'UE-27, ESENER 2024.

- Parmi les organisations déclarant utiliser au moins l'une des technologies numériques mentionnées ci-dessus, 35 % indiquent avoir consulté leurs travailleurs au sujet de l'impact potentiel de l'utilisation de ces technologies sur leur santé et leur sécurité, en nette hausse par rapport à 24 % en 2019. Par pays, les proportions les plus élevées sont observées en Lituanie (57 %) et à Malte (50 %), tandis que, par secteur, ce type de consultation est le plus fréquemment signalé dans le secteur de l'enseignement (42 %), de l'information et de la communication (41 %), ainsi que dans celui des activités financières et d'assurance (40 %).
- Une nouvelle question a été ajoutée en 2024, concernant les facteurs de risque susceptibles d'être liés à l'utilisation des technologies numériques mentionnées ci-dessus. Fait intéressant, et conformément aux principaux facteurs de risque présentés dans la figure 1, les deux facteurs de risque les plus fréquemment signalés en lien avec la numérisation sont des TMS: la position assise prolongée (54 % des lieux de travail dans l'UE-27 utilisant au moins une des technologies numériques mentionnées) et les mouvements répétitifs (47 %) (voir figure 9). Viennent ensuite l'intensification du travail (34 %) et la surcharge d'information (32 %). Les principaux facteurs de risque sont les mêmes dans presque tous les secteurs, et leur fréquence de signalement augmente avec la taille de l'organisation.
- La situation varie à nouveau fortement selon les pays. C'est en Finlande que les organisations font état des taux les plus élevés de salariés travaillant seuls et isolés de leurs collègues (43 %) ainsi que de difficultés à travailler avec les technologies numériques (46 %), tandis qu'en Allemagne, 54 % des lieux de travail signalent une intensification du travail et une surcharge d'information.

Figure 9. Facteurs de risque liés à l'utilisation des technologies numériques au travail (% d'organisations, UE-27), 2024

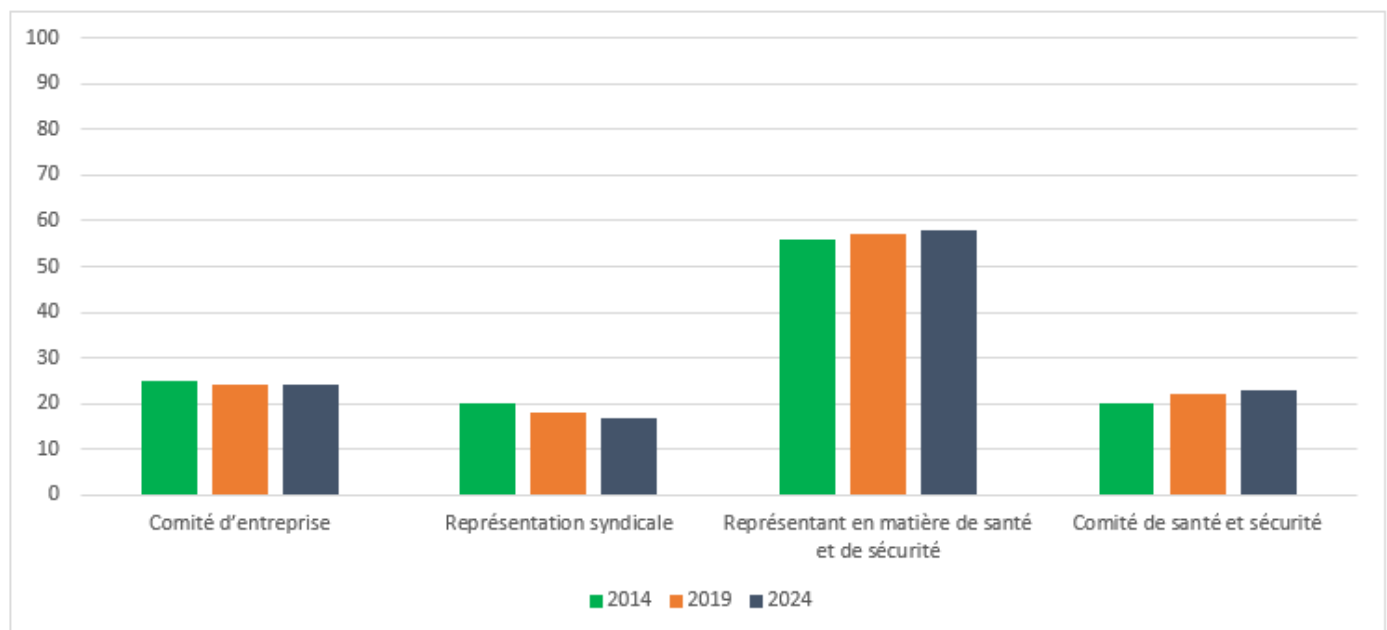


Base: organisations de l'UE-27 déclarant utiliser au moins une technologie numérique, ESENER 2024.

Participation des travailleurs

- Enfin, en ce qui concerne la **participation des travailleurs**, si l'on se concentre sur les organisations déclarant avoir mis en œuvre des mesures pour prévenir les aspects psychosociaux au cours des trois années précédant l'enquête, 55 % des établissements de l'UE-27 indiquent que les travailleurs ont joué un rôle dans la conception et la mise en place de telles mesures, soit une proportion en légère baisse par rapport aux 61 % de 2019 et aux 63 % de 2014. Ces conclusions varient selon les pays: de 77 % des organisations en Suède et 76 % au Danemark à seulement 40 % en Pologne et 43 % à Chypre.
- L'évolution par pays depuis 2019 est contrastée: si des pays comme la Lituanie, l'Estonie, la Roumanie, la Croatie et la Hongrie enregistrent une hausse, d'autres pays constatent une nette diminution, notamment la Slovaquie, l'Allemagne, Chypre, le Portugal, la Lettonie et la Bulgarie. Compte tenu de la nature des aspects psychosociaux, on pourrait s'attendre à ce que les mesures prises dans ce domaine impliquent directement les travailleurs et requièrent une forte collaboration de l'ensemble des acteurs du lieu de travail, mais les conclusions ne vont pas dans ce sens.
- S'agissant des différentes formes de représentation des travailleurs, la présence d'un représentant en matière de santé et sécurité est la plus fréquemment signalée: 58 % des organisations de l'UE-27, ce qui révèle une tendance légèrement croissante depuis 2014 (voir figure 10). Par secteur, les proportions les plus élevées sont observées dans les industries de l'électricité, du gaz, de la vapeur et de la climatisation (73 %) ainsi que dans celui des activités de santé humaine et d'action sociale (66 %). Comme prévu, ces conclusions sont une fois de plus fortement influencées par la taille de l'organisation.

Figure 10. Formes de représentation des travailleurs (% d'organisations, UE-27), 2014, 2019 et 2024



Base: ensemble des organisations de l'UE-27, en fonction des seuils nationaux applicables à ces formes de représentation, ESNER 2014, 2019 et 2024.

- Fait intéressant, près d'un tiers des organisations de l'UE-27 (31 %) ne disposent d'aucune de ces formes de représentation des travailleurs, les taux les plus élevés étant observés en Grèce (73 %), au Portugal (65 %) et en Lettonie (65 %). Voir tableau 2.

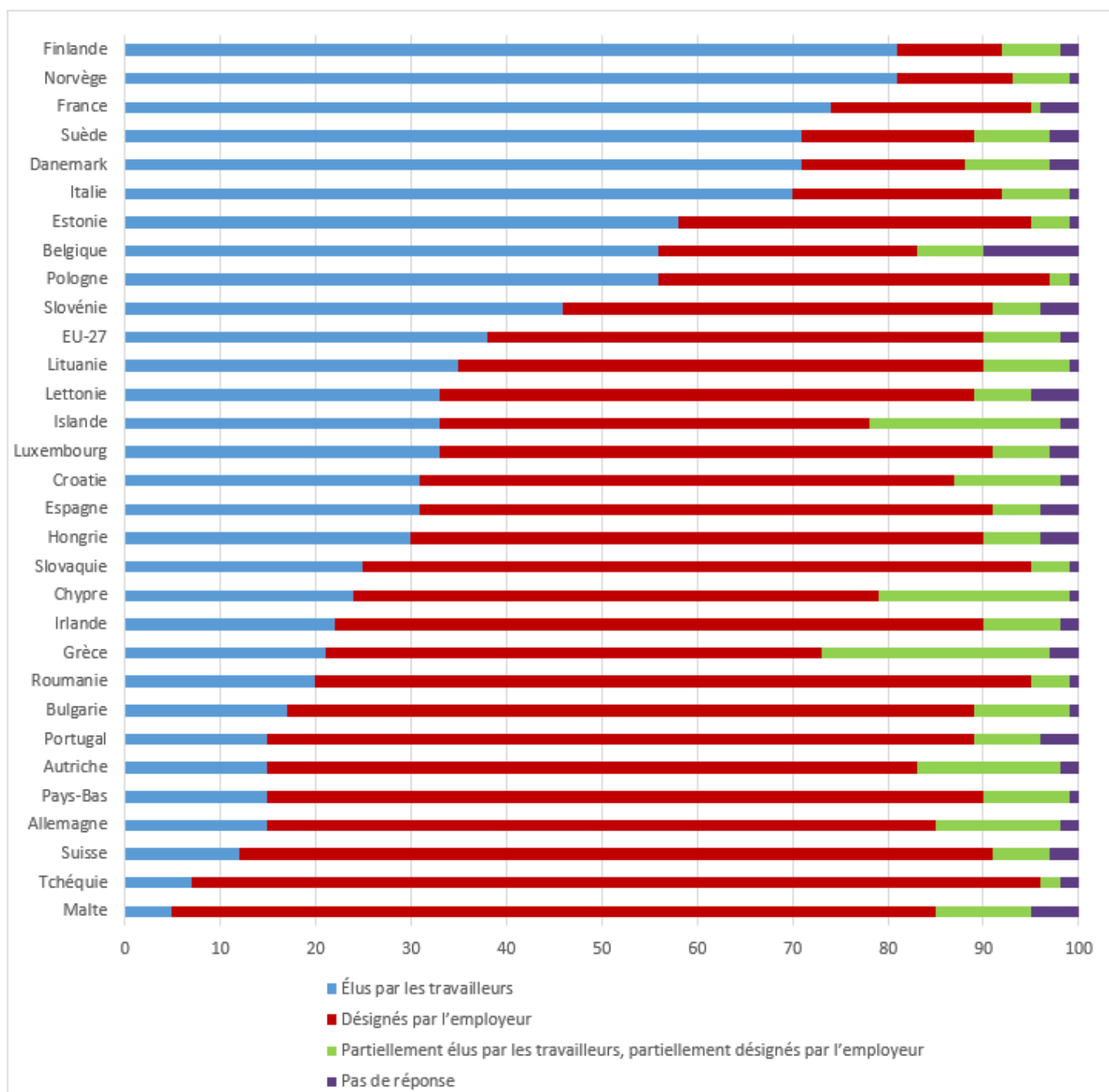
Tableau 2. Absence de formes de représentation des travailleurs, par pays (% d'organisations), 2024

Pays	%	Pays	%
Grèce	73	Suède	27
Portugal	65	Malte	27
Lettonie	65	Tchéquie	27
Slovénie	59	Slovaquie	26
Hongrie	58	Estonie	25
Pologne	56	Luxembourg	25
Chypre	46	Croatie	24
Belgique	45	Irlande	24
France	43	Autriche	18
Espagne	43	Allemagne	17
Suisse	41	Lituanie	15
Islande	38	Bulgarie	15
Pays-Bas	37	Italie	12
Finlande	32	Roumanie	8
UE-27	31	Norvège	7
Danemark	29		

Base: ensemble des organisations, 30 pays, en fonction des seuils nationaux applicables à ces formes de représentation, ESENER 2024.

- Dans le cadre de l'enquête ESENER 2024, les organisations ont été interrogées sur la désignation des représentants en matière de santé et sécurité, et les conclusions révèlent une situation très contrastée selon les pays, qui reflète la diversité des cadres nationaux (voir figure 11).
- Plus de la moitié (52 %) des organisations de l'UE-27 participantes déclarent que le représentant santé et sécurité est désigné par l'employeur, les proportions les plus élevées étant observées en Tchéquie (89 % des organisations) et à Malte (80 %), tandis qu'elles ne s'élèvent qu'à 11 % en Finlande et 17 % au Danemark.
- Plus d'un tiers des organisations interrogées (38 %) indiquent que les représentants en matière de santé et sécurité sont élus par les travailleurs, avec des taux particulièrement élevés en Finlande (81 %), en France (74 %) ainsi qu'en Suède et au Danemark (71 %). Jusqu'à 24 % des organisations en Grèce et 20 % à Chypre déclarent que ces représentants sont à la fois élus par les travailleurs et désignés par l'employeur.

Figure 11. Nomination des représentants en matière de santé et sécurité, par pays (% d'organisations), 2024



Base: organisations déclarant la présence d'un représentant en santé et sécurité, 30 pays.

Méthodologie de l'enquête

- Les entretiens ont été réalisés entre mai et octobre 2024 dans des organisations comptant cinq employés ou plus, au sein d'organisations publiques et privées couvrant tous les secteurs d'activité économique, à l'exception des ménages privés (NACE T) et des organisations extraterritoriales (NACE U).
- Trente pays ont été couverts: les 27 États membres de l'UE, ainsi que l'Islande, la Norvège et la Suisse.
- Au total, 41 458 organisations ont été interrogées, le répondant étant «la personne la plus au fait de la santé et de la sécurité au sein de l'organisation». Selon les pays, les échantillons de référence allaient d'environ 450 organisations à Malte à 2 250 en France, en Allemagne, en Italie⁴, en Pologne et en Espagne (voir l'étendue des échantillons nationaux à l'adresse www.esener.eu).
- Les échantillons nationaux de référence ont été augmentés (financés par les autorités nationales concernées) dans quatre pays: Allemagne (+ 900), Autriche (+ 300), Italie (+ 450) et Slovénie (+ 300).
- Les données ont principalement été recueillies au cours d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur (CATI). Une option permettait de répondre au questionnaire en ligne pour les personnes refusant l'entretien téléphonique.
- Le travail de terrain a été réalisé par Ipsos NV et son réseau de centres d'enquête dans chaque pays.
- Les échantillons ont été constitués selon un plan d'échantillonnage disproportionné, corrigé par pondération par la suite.
- Des efforts ont été faits pour constituer des échantillons de qualité permettant d'assurer la comparabilité entre pays.
- Le questionnaire a été élaboré par une équipe composée d'experts en conception d'enquêtes et en SST, ainsi que de membres du personnel de l'EU-OSHA.
- Pour plus d'informations sur la méthodologie d'ESENER: www.esener.eu

Informations complémentaires

Le présent rapport constitue une première analyse des conclusions de l'enquête ESENER 2024 et celles-ci doivent être interprétées avec prudence. Des résultats et analyses plus détaillés seront ultérieurement disponibles sur www.esener.eu. Comme pour les enquêtes ESENER 2009, 2014 et 2019, l'ensemble des données sera accessible sur GESIS en 2025.

Des analyses complémentaires seront réalisées en 2025 et 2026 et seront publiées en 2026 et ultérieurement.

Gestion de projet: Xabier Irastorza — Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA).

Remerciements: Marine Cavet (EU-OSHA) et Ipsos NV.

Des informations supplémentaires sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet (<http://europa.eu>).

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), 2026

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction de photographies ou d'autres éléments qui n'appartiennent pas à l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail doit faire l'objet d'une demande d'autorisation directement adressée aux titulaires des droits d'auteur.

Ni l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail ni aucune personne agissant pour le compte de cette agence n'est responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations suivantes.

⁴ Ce chiffre ne comprend pas les extensions d'échantillon, voir point suivant.

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

contribue à faire de l'Europe un lieu de travail plus sûr, plus sain et plus productif. L'Agence mène des activités de recherche et de développement, diffuse des informations fiables, équilibrées et impartiales en matière de sécurité et de santé, et organise des campagnes de sensibilisation à l'échelle de toute l'Europe. Créée par l'Union européenne en 1994 et établie à Bilbao, en Espagne, l'Agence réunit des représentants de la Commission européenne, des gouvernements des États membres, des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des experts réputés des États membres de l'Union et au-delà.

information@osha.europa.eu

<https://osha.europa.eu>